



# L'indispensable du Recensement Citoyen Obligatoire

**SGA**

Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION DU SERVICE NATIONAL  
ET DE LA JEUNESSE

**LA JEUNESSE  
AU CŒUR  
DE LA DÉFENSE**



**INFO MAIRIES**



Juillet – Août – Septembre 2019/3



[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)



## 3<sup>ème</sup> PERIODE ANNUELLE DE RECENSEMENT

### **Recensés normaux :**

Tous les **français**, filles et garçons nés entre le 1<sup>er</sup> avril 2003 et le 30 juin 2003.

Déclaration en mairie : juillet, août, septembre 2019.

### **Recensés régularisés :**

Tous les **français** nés avant le 1<sup>er</sup> avril 2003.



La section administration des journées défense et citoyenneté (SAJDC) du CSN de Nice, qui est en charge de la constitution du fichier du service national des administrés recensés au sein de vos mairies, constate qu'il reste encore des notices individuelles reçues incomplètes ou mal renseignées, notamment au niveau de la filiation et de l'adresse.

Cela peut porter préjudice aux jeunes recensés (convocation retournée au CSN avec la mention « NPAI » – n'habite pas à l'adresse indiquée, ou la non-application d'une éventuelle convention sur les obligations du service national pour un jeune administré ayant la double nationalité.)

C'est pourquoi nous vous demandons une attention particulière lors de la prise en compte de vos jeunes.

De plus, **conformément à la réglementation en vigueur** (instruction du 5 janvier 2004 relatives aux opérations de recensement en vue de l'exécution du service national), il est rappelé qu'un défaut de réponse aux rubriques de ce formulaire ne vous permet pas la délivrance de l'attestation de recensement.

Les données du recensement citoyen obligatoire, ne peuvent être prises en compte par le CSN, tant que la filiation ou l'état civil ou l'adresse ne sont pas clairement établies par vos services.

Ces vérifications sont de la compétence et de la responsabilité des mairies. (**articles L.113-2 et suivants**).



**RAPPEL**

## Dates et lieux des prochaines JDC

LIEUX	JUILLET	SEPTEMBRE	
NICE	1, 2, 3, 4	18, 19, 24, 25, 26	 Caserne Filley 2, rue Sincaire 06300 NICE
GRASSE	1, 3	16, 18, 23, 25, 30	 Caserne St Claude 11, chemin des gardes 06130 GRASSE
DRAGUIGNAN	3, 4	18, 19, 25, 26	 Quartier Bonaparte 1580 avenue de la grande armée 83300 DRAGUIGNAN
HYERES		10, 11, 17, 18, 24, 25	 Base aéronavale Chemin de la Palyvestre 83400 HYERES
TOULON	2, 3, 9	24, 25	 Centre IGESA 20, boulevard Louvois 83000 TOULON
AJACCIO		17, 18, 19	 Base Aéro Navale Quartier Aspretto 20090 AJACCIO
SOLENZARA		24	 Base Aérienne 126 N 198 20240 VENTISERI
CORTE			 Unité Sécurité Civile V Quartier Chabrière RN 200 20250 CORTE
CALVI			 Camp Raffalli N 197 20260 CALVI
BORGIO	10, 11, 24, 25	25, 26	 Caserne Colonna d'Istria Route du Champ d'aviation 20290 BORGIO
Thématiques			

## Concerne les mairies utilisant PECOTO

### RAPPELS IMPERATIFS

Les mairies doivent absolument **remplir de manière cohérente**, les informations collectées lors du recensement, concernant les administrés « **recensés dans les délais** » et ceux « **recensés régularisés** » et notamment celles liées à l'adresse de contact, et celle de rattachement.

Le code **99999** « inconnu » est réservé aux « **non recensés** »

- Adresse de rattachement :

Champs 35 : ligne 1 (1<sup>er</sup> champs de l'adresse, si pas de rue, renseigner le « lieu-dit »)

Champs 38 : Ville (code ville INSEE) ; ne pas mettre « 99999 (inconnu) » puisque l'administré déclare une adresse de domicile (il est à noter que l'opération de recensement se fait auprès de la mairie de domicile et par conséquent le nom de cette commune ne peut être « 99999 – inconnu »).

Champs 39 : code postal ; ne pas mettre « 99999 (inconnu) » (idem, le code postal de la mairie de domicile ne peut être « 99999 »)

- Adresse de contact :

Champs 42 : ligne 1 (1<sup>er</sup> champs de l'adresse, si pas de rue, renseigner le « lieu-dit »)

Champs 45 : Ville (code ville INSEE) : ne pas mettre « 99999 » (inconnu) » puisque l'administré déclare une adresse de contact (le code ville INSEE d'une commune ne peut pas être « inconnu – 99999 »).

Champs 46 : code postal ; ne pas mettre « 99999 (inconnu) » : idem





L'évolution des créations de comptes des mairies gérées par le CSN de Nice, au site maJDC.fr

**615 mairies** sur 676

615 mairies ont activé leur compte sur majdc.fr

- Alpes-Maritimes : 156
- Var : 149
- Corse du sud : 106
- Haute-Corse : 204

Soit 90,97 % de mairies connectées.

Nous vous remercions de votre implication pour avoir effectué cette démarche.

Merci encore et bravo à vous.



## A votre disposition

### POUR VOS PUBLICATIONS PAPIERS OU NUMERIQUES

Nous tenons à votre disposition un « kit » d'outils de communication pour agrémenter vos publications.

Si vous souhaitez obtenir cet ensemble d'éléments :

→ Par mail

[csn-nice.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-nice.jdc.fct@intradef.gouv.fr)

en précisant que vous désirez contacter la cellule Relations Publiques

→ Par téléphone

04.93.62.78.55



[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

**ATTENTION !!** Assurez-vous de bien utiliser les bons documents. L'ATTESTATION de recensement 106\*02 Version 10 et la notice de recensement 106\*01 Version 14 sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019 !!

Les versions antérieures doivent être détruites.

Pour obtenir les nouvelles versions :

[csn-nice.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-nice.jdc.fct@intradef.gouv.fr)

04.93.62.78.41





JOURNÉE DÉFENSE  
ET CITOYENNETÉ



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES



Centre du Service National de Nice

## RECENSEMENT MILITAIRE



### Pour joindre le Centre du Service National de Nice

(En charge des Journées Défense et Citoyenneté des Alpes-Maritimes, du Var et de la Corse)

Numéro de téléphone :

04.93.62.78.68

Accueil téléphonique :

du lundi au jeudi 8h45/11h30 et 13h45/16h30  
Vendredi 8h45/11h30

Adresse :

Centre du Service National de Nice  
Caserne Filley / 2, rue Sincaire  
06300 Nice

Adresse électronique :

CSN NICE  
[csn-nice.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-nice.jdc.fct@intradef.gouv.fr)

## RUBRIQUE DES « POST-IT »

L'accueil téléphonique pour les administrés est ouvert

du lundi au jeudi inclus  
8h30/11h30 – 13h45/16h30  
le vendredi  
8h30/11h30

**04.93.62.78.68**

Vous êtes à l'origine d'un salon sur la sécurité et la défense, vous organisez un forum de l'emploi et vous désirez avoir la présence du CSN de Nice à vos côtés :

Contactez-nous au  
**04.93.62.78.55**

Vous n'avez pas encore créé votre compte majdc.fr ou vous désirez des précisions.

Point de contact :

**Madame PARIS Martine**  
**04.93.62.78.54**  
[martine.paris2@intradef.gouv.fr](mailto:martine.paris2@intradef.gouv.fr)

### COMITE DE REDACTION

**Directeur de publication** : Jean-Luc BONHOMME

**Mise en page** : Sophie LAPLAIGE

**Comité de rédaction** : Sophie LAPLAIGE, Jérôme BERNARD-BRUNEL

**Photographies** : Sophie LAPLAIGE, Jérôme BERNARD-BRUNEL



